

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 3 juillet 2019

Délibération
N° 19.139.2
En exercice 37
Présents 22
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

POLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
CONTRAT OCCITANIE 2018 - 2021 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE / COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE - PREMIER PROGRAMME OPÉRATIONNEL

Date de la convocation : 27/06/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 3 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

22 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, monsieur Philippe VIDAL.

8 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Philippe VIDAL), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Yannick RODIERE (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

7 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Bernard FABRE, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Frédéric FABRE.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 3 juillet 2019

**Contrat Occitanie 2018 - 2021 – Communauté de communes La Domitienne / Communauté
d'agglomération Béziers Méditerranée – Premier programme opérationnel**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 18.158.2 en date du 26 septembre 2018 du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération en date du 25 octobre 2018 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée ;

Vu la délibération n° CP/2018-DEC/11.11 de la Commission permanente du Conseil Régional du 7 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°19.138.2 du 3 juillet 2019 du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que le contrat vise à organiser la mise en œuvre du partenariat entre, d'une part, les deux EPCI de la Communauté de communes La Domitienne et la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, d'autre part, la Région Occitanie pour ;

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi ;
- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire ;
- Accompagner et fortifier l'offre de services supérieurs et l'attractivité du territoire dans plusieurs domaines ;

Considérant que le contrat fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018 – 2021 qui feront l'objet chaque année de Programmes Opérationnels ;

Considérant que les enjeux partagés par les cosignataires du contrat territorial sont :

- vivre harmonieusement sur le territoire ;
- créer de l'emploi et de la richesse ;
- accroître la résilience du territoire ;

Considérant que le comité local de pilotage, à l'échelle du territoire du contrat, s'est réuni en date du 6 juin 2019 pour définir les orientations du contrat et sélectionner les projets du premier programme opérationnel ;

Considérant que le premier programme opérationnel comporte 19 actions sur l'ensemble du territoire du contrat, dont 4 actions sur le territoire de la Communauté de communes ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Serge PESCE, 1^{er} vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE le premier programme opérationnel du Contrat Occitanie pour les territoires entre, d'une part la Communauté de communes La Domitienne, La Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, d'autre part, le Conseil régional Occitanie ;

II. PRECISE que les dépenses et recettes en résultant seront couvertes par les crédits inscrits aux budgets concernés par la présente convention ;

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

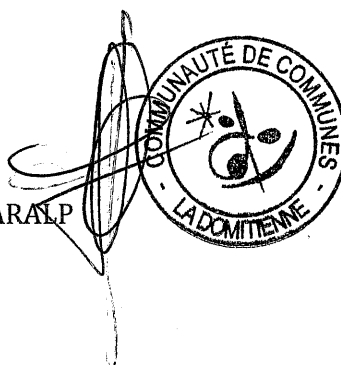
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2019

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190703-DELIB_19_13